

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021

PROCES VERBAL

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de la commune de Montmurat, sous la présidence de Monsieur Gilbert DOMERGUE, Maire.

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Présents : Mesdames FAU-RATTIER Sylvie, IMBERT Valérie, Messieurs DOMERGUE Gilbert, BOUTARIC Bernard, CAHORS Denis, LATAPIE Michel, TEISSEDRE Sandrine, LEVEAU Daniel, COUTTIN Pierre, MASCOU Armelle

Absent excusé : Sébastien LAVAURS

Secrétaire de séance : Sylvie FAU-RATTIER

Ordre du jour :

- 1- Approbation du Procès-verbal de la séance du 5 février 2021
- 2- Parc photovoltaïque : point sur la situation
- 3- Hameau de Rozier : proposition de réservation d'un lot, prorogation DETR 2019, validation du projet
- 4- Habitat intergénérationnel : Délibération DETR 2021
- 5- Voirie : Délibération pour le programme 2021, Délibération du prix de vente Affaires Gratacap, Leveau, Fraux et Delbos
- 6- Budget : Délibération d'approbation des Comptes de gestion 2020, Délibération d'approbation des comptes administratifs 2020, Délibération d'affectation du résultat, Préparation des budgets primitifs 2021
- 7- Questions diverses : dégradations au bourg,

Approbation du Procès-verbal de la séance du 5 février 2021

Après lecture, le Procès-verbal de la séance du 5 février 2021 est adopté à l'unanimité.

CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil que la promesse de bail emphytéotique et constitution de servitudes a été signé avec l'entreprise ARKOLIA lors de la réunion du 18 février 2021 en présence des représentants de la commune, de la Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne, de l'entreprise ARKOLIA et de Maître Tovar-Delagnes, Notaire. Monsieur le maire insiste sur la nécessité d'intégrer la parcelle objet du bail dans un zonage qui autorise l'implantation de la centrale et propose à cet effet, de relancer Monsieur Bonnet. Il précise également que la signature de l'acte signifie le démarrage des études sur site et des demandes d'autorisations dont la durée est

estimée entre 3 à 5 ans (étude d'impact, instruction du permis de construire, appel d'offres) et le versement à la commune d'une indemnité annuelle d'immobilisation de 10 000 €. Monsieur le maire explique également avoir reçu le même jour les représentants de la DDT pour une visite sur site.

ECO-HAMEAU DE ROZIER

Monsieur le Maire explique au conseil que la demande de subvention déposée auprès du conseil Régional pour les plantations des haies et la création d'un merlon a été retenue à hauteur de 10 331€, soit 50% du montant Ht des dépenses. Par ailleurs, il informe le conseil que le conseil Départemental du Cantal et la Communauté de commune de la Châtaigneraie Cantalienne ont validé leur soutien financier pour 2 lots supplémentaires, soit 8 lots au total. Le plan de financement prévisionnel est donc réajusté en conséquence comme suit :

Dépenses	Montant Ht	Recettes	Montant HT	%
Travaux (VRD, eau potable, noues, bassin d'orage, aménagements paysagers)	102 677.20	Etat : - DETR 2018 - DETR 2019	5 000.00 28 034.00	2.3% 13%
Travaux : réseaux secs (éclairage public, basse tension, télécom, fibre)	50 886.26	Région : - Bonus Relance	10 331.00	4.8%
Plantations Haies et Merlon	20 662.00	Conseil Département du Cantal FCD 2016-2021 (4000€ HT x 78 lots)	32 000.00	14.8%
Maitrise d'œuvre : - Phase conception - Phase réalisation	12 624.00 14 776.00	Fonds de concours de la CC Châtaigneraie Cantalienne (800€ HT x 8 lots)	6 400.00	3%
Etude loi sur l'eau	5 000.00	Participation Du Syndicat d'Energie du Cantal (EP, BT)	33 048.46	15%
Etude de sol	3 720.00	Vente des lots (6815m2 x9€)	61 335.00	28.4%
Réalisation d'une maquette du site	1 180.00	Apport du Maître d'ouvrage	40 052.00	18.6%
AMO (CIT, CAUE)	4 675.00			
Total HT	216 200.46	Total HT	216 200.46	
TVA	43 240.09	TVA	43240.09	
TOTAL TTC	259 440.55	TOTAL TTC	259 440.55	

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de valider le nouveau plan de financement prévisionnel tel qu'il a été présenté précédemment
- VALIDE l'engagement de la commune pour la réalisation de l'opération d'extension du Hameau de Rozier.

Après un tour de table, les membres du Conseil proposent d'augmenter le prix de vente du m2, de souscrire un prêt relai sur quelques années à hauteur de 50 ou 60 000 € et d'entamer une réflexion en termes de communication pour promouvoir la vente des terrains.

VOIRIE

Monsieur le Maire explique que la commune n'a pas reçu le devis demandé à l'entreprise EATP pour le programme de voirie 2021 ni le métrage des chemins communaux objets d'aliénations et propose de reporter ces deux affaires à la prochaine séance.

HABITAT INTERGENERATIONNEL

Monsieur le Maire explique au conseil que la demande de subventions déposées auprès du Conseil Départemental du Cantal a été acceptée à hauteur de 60 000 €, les autres demandes étant toujours en cours d'instruction, il propose de revenir sur ce dossier ultérieurement.

BUDGET

1 – Délibérations des Comptes administratifs Budget Principal et Budget Lotissement

1-1 Compte administratif 2020 budget Principal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LATAPIE Michel

délibérant sur le compte administratif du Budget Principal de l'exercice 2020 dressé par LATAPIE Michel après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	48 969.02		4 800.48		53 769.50	
Opérations exercice	55 972.72	48 969.02	51 172.24	55 972.72	107 144.96	104 941.74
Total	104 941.74	48 969.02	55 972.72	55 972.72	160 914.46	104 941.74
Résultat de clôture	55 972.72				55 972.72	
Restes à réaliser						
Total cumulé	55 972.72				55 972.72	
Résultat définitif	55 972.72				55 972.72	

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

1-2 Compte administratif 2020 Budget Lotissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LATAPIE Michel

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par LATAPIE Michel après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		28 559.51		153 013.26		181 572.77
Opérations exercice	68 431.24	78 096.17	116 715.96	184 442.96	185 147.20	262 539.13
Total	68 431.24	106 655.68	116 715.96	337 456.22	185 147.20	444 111.90
Résultat de clôture		38 224.44		220 740.26		258 964.70
Restes à réaliser	98 681.61	14 938.79			98 681.61	14 938.79
Total cumulé	98 681.61	53 163.23		220 740.26	98 681.61	273 903.49
Résultat définitif	45 518.38			220 740.26		175 221.88

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2 – Délibérations des Comptes de gestion 2020 Budget Principal et Budget Lotissement

2-1 Compte de gestion 2020 Budget Principal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DOMERGUE Gilbert

Après s'être fait présenter le budget Principal de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion Budget Principal dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

2-2 – Délibération du Compte de gestion 2020 Budget Lotissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DOMERGUE Gilbert

Après s'être fait présenter le Budget Lotissement de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion Lotissement dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

3- Délibération d'affectation du Résultat

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

Excédent de 220 740.26

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	153 013.26
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	180 632.13
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	67 727.00
Résultat cumulé au 31/12/2020	220 740.26
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	220 740.26
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	45 518.38

Solde disponible affecté comme suit:

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002) 175 221.88

B.DEFICIT AU 31/12/2020

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

QUESTIONS DIVERSES

Madame Sylvie FAU prend la parole et fait un résumé technique et financier du rapport diagnostic réalisé par le cabinet d'architecture COVALENCE et précise que le montant estimé des travaux se divise en trois tranches :

- **Tranche ferme**
 - o Restauration de la nef et de son faux plafond : 207 352 € HT
- **Tranche optionnelle 1**
 - o restauration de la toiture du clocher : 156 718 € HT
- **Tranche optionnelle 2**
 - o restauration de la sacristie et de la tribune base : 62 060 € HT
 - o restauration de la sacristie et de la tribune avec option : 72 340 € HT

soit un montant **TOTAL travaux :** 426 130 € HT

- **Total Honoraires et Assurances** 100 957 € HT
- **Hausse et aléas** 36 559 € HT
- **Incidence COVID 19** 23 000 € HT

soit un montant **TOTAL Honoraires** 160 516 € HT

soit un coût **TOTAL INVESTISSEMENT** 586 646 € HT

Monsieur le Maire explique au Conseil qu'une réunion est prévue Mercredi 7 avril avec les représentants départementaux et régionaux de la Fondation du Patrimoine afin d'aborder la question du montant estimé des travaux et honoraires ainsi que les possibilités de financement pour le projet de restauration des toitures et de la tribune de l'Eglise Sainte Marie.

Monsieur le Maire explique au Conseil que depuis quelques mois les élus ont été alertés que plusieurs dégradations relevant d'actes de vandalismes ont été constatées au bourg : panneau d'affichage et poubelle arrachés et 3 spots d'éclairage sur le plateau cassés. Après discussion, le Conseil municipal décide de poser des caméras pièges afin de repérer les auteurs de ces infractions, de déposer une plainte à la gendarmerie et de faire estimer le coût des réparations.

Au terme des discussions la séance est levée à 23h00.

Le Maire,

DOMERGUE Gilbert